

CANNET PASSION

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LE CANNET DES MAURES - 83340 - VAR - ETE / N7

VIA ALBERGHI DE L'UNIVERSO DE JARDI - PROMENADE DE LA FORCE ROUGE - LE CANNET DES MAURES



LE MOT DU MAIRE

Chers Cannetoises et Cannetois, chers amis,

LE CENTRE VILLE,

Partout en France, les commerces de centre ville ont du mal à se maintenir.

Bien que limitée dans ses prérogatives en termes de successions de commerces ou d'implantations nouvelles, la municipalité s'est investie dans plusieurs domaines.

L'ouverture prochaine d'une boulangerie. (Ex Petit Marché) en sera le premier acte.

Quant à la presse, la brasserie « lou Cigaloun » a souhaité en prendre la gestion.

Des locaux sont encore disponibles en centre-ville susceptibles d'accueillir une épicerie ou un maraîcher pour le plus grand bonheur de tous.

Commerçants et artisans, soutenus par la municipalité, et regroupés en association ont programmé une amélioration de l'offre commerciale par la mobilisation du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat).

Dès cet été, la terrasse du restaurant « La Fourchette Gourmande » s'étend sur le trottoir d'en face. Initiative encouragée et encadrée là aussi par la municipalité.

A partir du mois de juillet, une Bourse aux collectionneurs s'installera tous les samedis matin autour de la mairie.

L'attractivité d'un centre ville dépend aussi de son animation. Médiathèque et Comité d'Animation enrichissent sans cesse leur agenda culturel et festif.

Sur le plan structurel, la municipalité a entrepris de réhabiliter l'immeuble des Belugues et programmé pour l'automne des travaux de rénovation des trottoirs Avenue du 8 Mai avec plantations de micocouliers, pose de nouveaux candélabres, remplacement de l'abribus et élargissement de l'escalier qui conduit à la gare.

Enfin, nous travaillons depuis notre élection au développement de la gare, reliée au Recoux par une passerelle et associée à un pôle multimodal avec acquisition foncière de la magnifique halle et du terrain alentour.

Comme tout projet d'envergure, il faut du temps pour le finaliser.

Ce dossier est en très bonne voie, soutenu par la SNCF et son nouveau pôle « Gares et Connections », la communauté de communes Cœur du Var, le Département et même l'Etat.

Patiente et déterminée, la municipalité met tout en œuvre pour vous aider à vous approprier votre centre ville. On compte sur l'implication de tous.

Bon été à tous au cœur de notre belle Provence que tant d'autres rêvent d'habiter.



Dr. Jean-Luc Longour

Maire du Cagnet des Maures



Page 2	Le Mot du Maire
Pages 4 et 5	Pôle Urbanisme et Développement Durable Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), Liaison verte la "Boudrague".
Pages 6 et 7	Pôle Éducation, Transports, Cantine Pétillante fin d'année scolaire, Eco-Ecole, Nutrition - Santé, CM2 récompensés, prévention routière, TACO.
Pages 8 et 9	Pôle Technique de Rénovation Urbaine Travaux de voirie (Rue Bosquet, Jardin d'enfant, la Mairie, Rond point Chemin de Bourboutéou, Rue de l'Argelas, Allée des Pins, Allée des Mimosas.
Page 10	Revue de Presse Au Cannet, de la gare à la plaine via le pôle équidé.
Page 11	Histoire Centenaire de l'église Saint-Joseph, Archives Communales.
Pages 12 à 17	Pôle Sport et Jeunesse Présentation du Pôle, Animations, Sport, Tour du Haut-Var, Fête de la Randonnée, Rallye Aïcha des Gazelles, L'intégrale Bouliste, Rencontre conviviale Cannetoise.
Page 18	Pôle Culture et Communication La magie de la rencontre Spectacle de Rue / Sculptures.
Page 19	Ateliers 21 Liste des référents de quartiers, Le quartier N°3 Communique.
Pages 20 et 21	Pôle Solidarité - Maison de la Fraternité Plan Canicule 2010, Plan de Prévention Moustiques.
Page 21	Libre Expression du Groupe Minoritaire des Élus
Pages 22 à 26	Pôle Administratif Informations Pratiques, - CCFF Le débroussaillage, - Collecte des Ordures Ménagères , - Bourse aux Collectionneurs, Les Restaurants du Coeur, Les Relais du Coeur.
Page 27	Humeur Provençale
Page 28	Pôle Culture et Communication Agenda des Manifestations.



PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le P.A.D.D., une perspective d'avenir

Michelle Botrini

Maire Adjoint déléguée

Urbanisme et Développement Durable

Environ 70 personnes se sont déplacées à l'exposition publique qui s'est déroulée du 13 au 25 février dernier en salle du Conseil Municipal qui présentait le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (P.A.D.D.). Une réunion publique s'est tenue au grand foyer à l'issue de cette exposition réunissant une soixantaine de personnes. Ce P.A.D.D a pour objet de définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. Il est l'expression à moyen et long terme d'une vision claire et stratégique de développement et de valorisation du territoire communal. Il détermine les orientations du projet communal.

Les principales orientations d'aménagement à l'horizon des quinze prochaines années sont les suivantes :

1 - Un pôle urbain centré sur la gare :

Redynamiser le centre ville en recentrant les activités autour de la gare, créer un parc urbain à proximité de l'hôtel de ville et le relier aux équipements sportifs via la création d'une passerelle piétonne au-dessus de la gare, de manière à étendre le centre de façon raisonnée avec une mixité urbaine et fonctionnelle.

2 - Une économie modernisée :

Non seulement soutenir l'économie de proximité du centre ville mais également de faire émerger une économie nouvelle notamment dans le domaine de la recherche via la création d'une écotecnopôle.

3 - Une démarche environnementale engagée qui s'inscrit dans le prolongement de la démarche agenda 21 menée par la Commune avec notamment la création d'un éco-quartier, la mise en valeur de son patrimoine remarquable et le

développement du tourisme vert dans la plaine des Maures. Le projet d'aménagement et de développement durable a été mis en débat lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier, le compte rendu de la séance est consultable sur le site internet de la ville. www.lecannetdesmaures.com

Où consulter les documents ?

Vous pouvez consulter le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Sur le site de la ville :

- www.lecannetdesmaures.com à la rubrique "urbanisme".

- En mairie, en vous présentant au pôle urbanisme et développement durable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Comment faire part de vos propositions ?

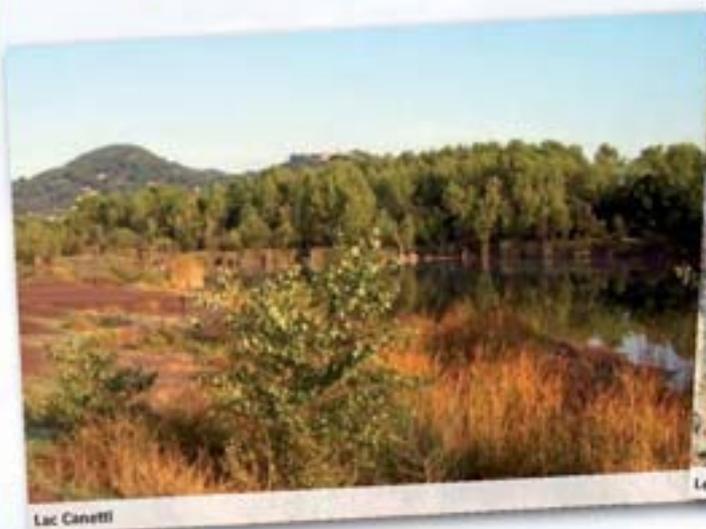
Vous avez la possibilité d'envoyer vos propositions concernant les documents soit par courrier soit en vous présentant au pôle urbanisme et développement durable où un registre est mis à votre disposition jusqu'à l'arrêt du projet (prévue pour fin juin 2010) pour recueillir toutes vos idées concernant le Cannet des Maures de demain. Ce projet peut être enrichi des réflexions et suggestions de tous.

Pour tous renseignements, contacter Mme Sophie BECEL, responsable du Pôle Urbanisme et développement Durable 04.94.50 06.04 / urbanisme@lecannetdesmaures.com



LIAISON VERTE "LA BOUDRAGUE"

Le tronçon n°1 est accessible



Dans le cadre de son Agenda 21 local, la municipalité a décidé de mettre en œuvre un projet pilote appelé "La Boudrague". Il s'agit d'une liaison verte pour relier par des modes de déplacements doux (piéton, vélo, cheval et attelage) le centre ville du Cagnet des Maures à la Plaine des Maures (Lac des Escarcets).

Cette boucle d'environ 27 kilomètres est un projet de développement durable visant à mettre en cohérence les sphères environnementales, en lien avec le pôle équilibré centre var.

Il a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, architectural ainsi que les activités agricoles et l'hébergement rural.

Après un repérage sur le terrain d'un tracé provisoire, se sont déroulées en 2009, des réunions de concertation regroupant les propriétaires concernés, les associations d'usagers (randonneurs, pêcheurs, chasseurs,...) Les professionnels du monde équestre et différents partenaires institutionnels (Communauté de Communes Cœur du Var, Conseil Général, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Commune du Luc, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'agriculture, ARPE) afin de prendre en compte les attentes de chacun et de construire un projet validé et porté par le plus grand nombre. Les travaux du premier tronçon, de l'Aire de Sport du Recoux jusqu'au Lac Caneff-Badelune, sont en cours.

Ils ont permis de mettre en exergue des ouvrages hydrauliques anciens dans le Réal Martin qui seront mis en valeur à travers ce projet.

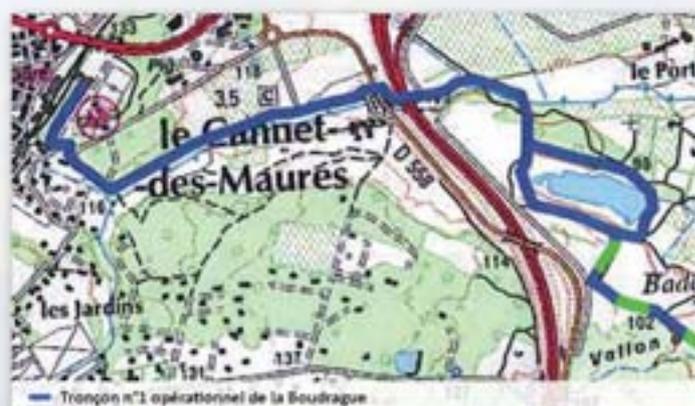
Ces premiers travaux sont soutenus par la société Gaz Réseaux de France.

La mise en œuvre des tronçons suivants est à l'étude et sera réalisée suivant un programme pluriannuel :

- Tronçon 2 : de Badelune au Lac des Escarcets en passant par les bords du Riautord,
- Tronçon 3 : retour vers le village en passant par la commune du Luc.

Pour tout renseignement concernant ce projet, vous pouvez contacter Mme COTINAUT.

04.94.50.98.35 / environnement@lecagnedesmaures.com



Pétillante fin d'année scolaire

Richard SPINOSA
Maire Adjoint délégué
Éducation et Transports

Eco-école, le projet phare

L'éducation au **développement durable** était déjà inscrite dans les projets des écoles maternelle et élémentaire. A l'école maternelle, les enfants ont installé 2 maisons pour insectes, dans le cadre d'un projet partenarial avec "Aoubré". Tout au long du processus, c'est l'occasion pour les enfants d'être initiés aux rudiments de la **bio-diversité**.

Ils cultivent également un **petit jardin potager**.



Jardin Bio de l'école primaire



Les premières plantations dans le jardin Bio de l'école primaire

Le **récupérateur d'eau de pluie** permet aux enseignants d'inculquer, aux écoliers, les gestes qui sauveront demain nos ressources naturelles. Et quel plaisir, pour tous, de déguster ses propres radis, fraîchement cueillis...

Une démarche internationale

Eco-école est un **label international**, qui vise à récompenser les établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent **l'éducation à l'environnement et au développement durable** dans leurs enseignements. Les établissements labellisés cette année rejoindront les quelques 31 445 écoles réparties dans 47 pays et la dizaine d'écoles élémentaires qui étaient labellisées dans le Var en 2009.

Eco-école, c'est une démarche projet, avec une méthodologie éprouvée et adaptée. Chaque année, une thématique est travaillée en profondeur, et les participants déclinent des actions ciblées.

Cette année, l'école a choisi de travailler la thématique de la **gestion des déchets**. Tout au long de l'année, les écoliers ont œuvré pour réussir à obtenir leur label éco-école : travaux manuels, sorties pédagogiques, récupération du papier, de piles, mise au compost des déchets alimentaires du restaurant scolaire, recyclages... une multitude d'actions qui vous seront présentées lors de la grande journée éco-école.

Alors, notez-le bien dans votre agenda, le vendredi 18 juin 2010, aux écoles maternelle et primaire, venez tous fêter l'attribution du label éco-école à l'école élémentaire du Cagnet des Maures, en présence de Mme la Sous-préfète.



Fabrication des pièces de l'échiquier géant en matériaux recyclés

Nutrition – Santé : une action exemplaire

Le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES), en partenariat avec la municipalité du Cagnet des Maures, a développé tout au long de l'année scolaire, un projet lié à la nutrition et à la santé au sein de l'école



primaire. Le directeur, des enseignants et Cathy Bernard qui travaille au restaurant scolaire, ont bénéficié de plusieurs journées de formation, d'un très haut niveau de qualité. Ensuite, des interventions directes auprès des enfants ont été démultipliées.

L'opération est financée par la CPAM et subventionnée par la mairie. Le, le 11 juin, les élèves ont présentés au public les différents projets réalisés.

Pour garantir une santé de fer, il n'y a pas de meilleure solution que de manger sainement et faire du sport. MANGER – BOUGER, tout simplement !

Les élèves de CM2 récompensés

L'année prochaine, une cinquantaine d'élèves actuellement en classe de CM2 poursuivront leur scolarité au collège. Pour les féliciter et les encourager à poursuivre leurs efforts, le Maire a offert, le 31 mai, un magnifique dictionnaire, d'une édition spécialement commandée à cette occasion. Ce Petit Larousse Illustré est accompagné d'un CD-Rom permettant de découvrir des ressources multimédia et interactives.



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

Finale départementale de la prévention routière

Le mercredi 16 juin 2010, le Comité Départemental du Var de la prévention routière organise la grande finale départementale interpistes scolaires au sein de l'école élémentaire Denis TISSOT. Tout au long de l'année scolaire des gendarmes interviennent dans toutes les écoles du Département pour sensibiliser les enfants aux règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route. Des épreuves sont organisées dans chaque établissement scolaire, elles se déroulent en trois temps : une épreuve

théorique avec un questionnaire général, une épreuve "visite avant le départ" et une épreuve pratique avec un parcours à vélo en milieu réel.

Le meilleur élève de chacune des 220 écoles visitées est sélectionné pour participer à cette grande Finale. Le gagnant des épreuves de sélection sur la commune, Alban Decodts sera récompensé par le maire qui lui offrira le jour de la finale un Vélo Tout Terrain.

TACO, seul le nom n'a pas changé !

La création de ce service de transport en commun, entre le Cannet des Maures et Le Luc a été une excellente initiative.

Depuis 2 ans, les nouveaux élus des 2 communes travaillent à son amélioration et à son développement. Déjà, l'an dernier, les 2 circuits, ont été optimisés dans un seul et unique circuit. Mieux adapté aux besoins des usagers, il a déjà permis d'augmenter de plus d'un tiers la fréquentation.

2 nouveaux secteurs sont désormais desservis :

Le Vieux-Cannet et la route des Mayons au Luc. De plus, une attention particulière a été portée à la concordance des horaires du TACO et des TER desservant la gare SNCF du Cannet des Maures : 3 correspondances sont ainsi proposées, le matin, à midi et le soir.

Nouveaux circuits, nouvelle tarification, nouvelles correspondances avec les TER... seul le nom n'a pas changé !

Pour info

Le TACO circule tous les mardis et vendredis entre Le Cannet des Maures et Le Luc. Moins d'un euro, une journée, déplacements illimités : les billets peuvent être achetés en mairie ou tout simplement auprès du chauffeur de bus.



TRAVAUX DE VOIRIE

Rue du Bosquet - Impasse de L'Orée du Bois - Impasse de la Clairière



Afin d'améliorer la qualité de vie des résidents, une réhabilitation totale a été menée : enfouissement des réseaux Télécom, création de trottoirs piétons, piste cyclable, réfection de l'éclairage public, goudronnage des voies et amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.

Le montant de ces travaux est de 200 000 € environ.

Jardin d'enfants de la Mairie (aux abords du parc Pellegrin) - La Mairie



Pour le plaisir des plus jeunes et des familles, le jardin d'enfants a été réhabilité. Goudronnage des allées, pelouse synthétique, bancs et jeux.

Coûts de la réhabilitation 40 000€.

Les travaux de réhabilitation 2010 de l'Hôtel de Ville sont terminés. Les nouvelles fenêtres et nouveaux volets permettront au-delà d'un rajeunissement du bâtiment, un meilleur contrôle des dépenses liées aux pertes thermiques et réalisés grâce aux économies d'énergie.

Coûts de la réhabilitation 75 000€.

Rond-point Chemin de Bouboutéou, Rue de l'Argelas - Allée des Pins, Allée des Mimosas



- Aménagement des trottoirs,
- Éclairage public,
- Goudronnage des voies.

(Réhabilitation : 40 000€)

- Réfection des voies,
- Créations des trottoirs piétons/vélos,
- Éclairage public, certaines améliorations sont apportées.

Espaces verts - Rue du Lavoir



L'entretien et l'aménagement des espaces verts est assuré avec dévouement et intérêt par les agents communaux.

Goudronnage des voies et création de trottoirs.
Montant total des travaux 70 000 €.

Var Matin du 07 mai 2010

Au Cannet, de la gare à la plaine via le pôle équilibré

Avant de rencontrer les édiles de Cœur du Var, les représentants de l'État ont été accueillis au Cannet.

Le maire, Jean-Luc Longour, a évoqué les principaux projets et dossiers de la commune. Sur le terrain, dans la plaine, ils ont emprunté la piste la Boudraque qui reliera le centre-ville au lac des Escarcets. Interrogé, le représentant de l'État nous a donné son sentiment sur le contenu de cette rencontre.

Rebuts. Le toujours brûlant dossier de la décharge

du Balançan a fait l'objet « d'un dialogue franc et direct ». Son avenir « laisse apparaître des désaccords entre nous, mais les possibilités de dialogue restent ouvertes ».

Des potentialités

Poumon vert. La réserve naturelle nationale, dans la plaine des Maures, est « un enjeu important pour le département, la communauté de communes et pour Le Cannet-des-Maures qui va bien au-delà de la simple préservation de l'environnement. C'est un véritable

poumon vert pour le cœur du Var et j'approuve la volonté du maire de ne pas en faire un simple sanctuaire environnemental »

Un vrai marché. Sur le projet économique d'éco-technopole ouverte à des entreprises de haute technologie et de développement durable, « Il y a un vrai marché et une évidente opportunité. Le site du Cannet, par sa situation géographique et ses infrastructures, est idéal. C'est une excellente idée qu'il faut faire aboutir avec l'intercommunalité, le conseil général et l'État ».

Les rails de la redynamisation. Concernant la volonté municipale de développement urbanistique autour de la gare SNCF : « Le potentiel est très fort » indique le préfet.

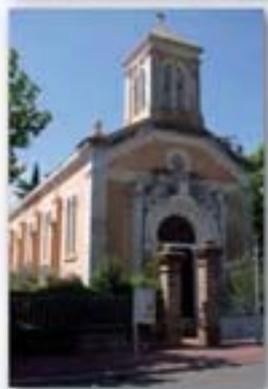
En selle. L'idée de relier le centre-ville au lac des Escarcets par un cheminement à pieds, à vélo et en calèche en rassemblant un pôle équilibré « est un projet facile à mettre en œuvre car il s'appuie sur l'existant. Il doit servir d'exemple et obtenir l'appui et le soutien de la communauté de communes ».

**PROPOS RECUEILLIS
PAR C. A.**



Les représentants de l'État ont débuté leur visite cannoise par la commune du Cannet où Jean-Luc Longour les a guidés.

Centenaire de l'Église Saint-Joseph - (mai 1910 - mai 2010)



Le Cannel des Maures est un des plus anciens villages de la Basse Provence. Son territoire a été occupé dès la Préhistoire, comme le prouvent les vestiges découverts au Recoux et à Méren. Mais ce sont les romains qui ont véritablement donné naissance et droit de cité à notre village. C'est dans une correspondance de Lipide à Cicéron qu'est faite mention pour la première fois de Forum Voconii. Pendant longtemps, une querelle oppose les communes de Taradeau, Vidauban, Les Arcs et Le Cannel des Maures qui revendiquent chacune l'emplacement de **Forum Voconii** sur ses terres. Des fouilles démontrent que c'est bien au Cannel des Maures qu'était située

la cité romaine. Les archéologues ont par exemple trouvé de nombreux vestiges romains, notamment une nécropole. Forum Voconii est une ville importante : c'est la ville étape de la Voie Aurélienne entre Fréjus et Marseille sur la route entre l'Italie et l'Espagne. Au IIIème Siècle, ont lieu les invasions barbares par les Goths, les Wisigoths et les Vandales. C'est pour cette raison que les habitants de Forum Voconii se réfugient sur le piton rocheux qu'est le Vieux Cannel. C'est au Xème siècle, qu'ils construisent une première enceinte. Le village s'appelle alors **Castrum de Caneto**.

Archives communales, les documents antérieurs à 1790

Le 9 avril 2010 et après délibération du Conseil Municipal du 24 février 2009, la commune a confié aux Archives Départementales ses documents municipaux antérieurs à 1790. Ce transfert assure la préservation de ces documents uniques qui constituent la richesse du patrimoine cannetois. La consultation numérique des documents sera à terme possible avec une simple connexion au site internet du Conseil Général www.archives.var.fr. Très prochainement d'ailleurs vous pourrez retrouver sur ce même site l'inventaire des documents transférés. Au cours de l'examen de nos documents, M. le Directeur des Archives départementales du Var, M. Alain DROGUET, a recensé le plus ancien de la commune qui date de 1328, il s'agit d'un **rouleau parchemin** contenant :

- En première partie, le compromis entre **les seigneurs du Cannel** et la communauté d'habitants relatif aux différends survenus entre eux et pour lesquels la communauté avait fait appel devant les juges : "interdiction de faire paître dans le territoire sans la permission des seigneurs... de couper du bois, de mêler de l'eau au vin en le vendant et de vendre dans la même taverne deux sortes de vin de la même couleur, de vendre du pain qui ne soit pas de la qualité et du poids requis, de le soustraire à l'inspection de peseurs, de créer dans le territoire de nouveaux chemins, de vendre du poisson gâté, de travailler ou de faire travailler les jours de fêtes..."

- En seconde partie, est rédigée la sentence arbitrale déclinée sous 28 articles.

M. le Directeur fait observer que ce parchemin est bien représentatif de l'évolution des communautés d'habitants de cette période qui progressivement aspirent à s'affranchir d'une tutelle seigneuriale et qui n'eurent de cesse d'améliorer leurs conditions par des progrès de leurs droits et libertés. Nous pouvons également noter avec surprise que le seigneur se portait en défenseur du consommateur et de la qualité des produits.

Le Pôle Sports et Jeunesse

Mme Valérie VESCOVI
Conseillère déléguée
Enfance et jeunesse

La commune voulant apporter un souffle nouveau à la jeunesse cannoise a entrepris des changements substantiels auprès de ce service. Dans un premier temps avec un renforcement de l'équipe d'animation, en plaçant à sa direction Eric Verguet, Coordonnateur expérimenté de l'OdelVar, et les recrutements de deux animatrices supplémentaires pour compléter l'offre et la qualité des services proposés aux familles.

L'Accueil de Loisirs reçoit ainsi les enfants âgés de 3 à 11 ans, et les jeunes de 12 à 17 ans.

Les groupes sont établis en fonction de l'âge, du niveau scolaire et, pour les plus petits, en lien avec la capacité de motricité ou d'adaptation de l'enfant.



Valérie VESCOVI avec, sous la direction d'Eric VERGUET, coordonnateur Odelvar : Laetitia VERIELLE-CABARE, CARBONNET, Sandrine JEUFRALIT, Elodie MENARD et Frédéric TRUC. Une équipe créative et dynamique.



Nathalie PIANELLI, Christine LANZA, Carole GORI, Christine TSCHIRKY, Sabine BERNARD et Frédérique MAURICE (absente de la photo), participent avec bienveillance à l'animation du temps périscolaire.



Rénovation de la salle d'accueil de la Maison des Jeunes

C'est avec rigueur et bienveillance que ces agents se consacrent à l'enfance et à la jeunesse auprès des divers points d'accueils de la commune.

Les Différents Accueils

La Maison des Jeunes (M.D.J.)

La commune a lancé un programme de rénovation de l'espace jeunesse, sis Parc Henri Pellegrin.

Les travaux réalisés par l'équipe des bâtiments aidée par les agents de l'équipe mobile ont permis d'apporter une nouvelle convivialité et un confort supplémentaire avec plus de luminosité et de sécurité.

(Réfection électrique et informatique, peintures des locaux, carrelage, remplacement des fenêtres)

Horaires d'ouverture

- Périodes scolaires, hors jours fériés :

Le Mardi, Jeudi, et le Vendredi de 17h00 à 18h30
Le Mercredi et le Samedi de 14h00 à 18h30

- En périodes de vacances:

Du Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h30

Nos jeunes ont ainsi participé, depuis février 2010, à plusieurs événements :

Le Tour du Haut-Var d'abord, avec la création d'une banderole pour soutenir les coureurs, mais aussi en participant à l'organisation de l'événement en tant que serre-fils pour bloquer la circulation.

Le Rallye des gazelles également, mais plus modestement, en suivant et soutenant les deux représentantes féminines





du secteur, jour après jour, lors de leurs étapes dans le désert.

D'autres projets sont en préparation:

Création d'un rallye varois, un projet Concours photos sur l'art sportif urbain... et bien d'autres à venir.

D'autres activités ont été proposées aux jeunes : des sorties matches de foot ou de rugby à Marseille et Toulon, des rencontres inter-centres jeunes, des tournois, des soirées, etc...

Un été à la mer !

Pour la première fois, en accord avec M. Le Sénateur-Maire de Fréjus, Élie BRUN, que l'on remerci vivement, nos jeunes vont découvrir tout l'été des activités de mer (voile, kayak de mer) sur la base de loisirs de Fréjus :

Du 12 au 15 juillet 2010, un séjour de 4 j/3 nuits au Logis du Pin, via Souterrata, vélo, rafting et course d'orientation. De 50 à 100 euros selon le quotient familial.

Du 02 au 06 août 2010, séjour "Speed-Sports", cinq jours dans l'Hérault proposant des activités : en mer, en bouée tractée, sur terre en karting, en rivière en canoë avec hébergement en camping avec parc aquatique et bien d'autres activités. De 67 à 133 euros selon le quotient familial.

Les P'tits Loups

Cet accueil de loisirs reçoit les enfants âgés de 3 à 11 ans en journée continue avec déjeuners les mercredis et à l'occasion des petites vacances, pour les enfants de 3 à 6 ans (en maternelle) en journée continue.

L'accueil s'effectue à l'école maternelle "Lei Pitchoun".

Horaires d'ouverture

- En périodes scolaires :

Les mercredis de 7h30 à 18h30

- En périodes de vacances:

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30

Hors jours fériés, pensez à réserver pour les vacances de la Toussaint (Octobre).

Depuis le mois de Janvier, l'accueil de Loisirs propose de nombreuses activités culturelles, pédagogiques, ludiques mais aussi environnementales.

Celles-ci se déroulent aussi bien à l'extérieur de la commune qu'à l'intérieur :

- **Festival de Monaco**, en présence des jongleurs, des acrobates, trapézistes, dresseurs, clowns. Des séances de maquillage et un mini spectacle de cirque ont été proposés les mercredis suivant le spectacle pour poursuivre la magie du cirque.

- **Randonnées pédestres**, dans nos forêts, ou sur divers sites de la région : visite de l'îles de **Porquerolles**, sentiers des tortues (au vieux cannet) à la recherche de dolmens, au lac de Ste Croix ou au bord de mer avec la presqu'île de Giens et le sentier des contrebandiers de Six-fours et Bandol prévus en Mai et juin.

- **Les Inter-centres Odelvar à Sanary**, aux couleurs du Far West avec structures gonflables et jeux géants, ont permis la rencontre des enfants des centres de plusieurs communes.

- **Sortie à la neige**, au cours de laquelle bonshommes de neige et batailles de boules étaient bien entendu de rigueur.



ACCUEIL JEUNESSE

Le Périscolaire

Horaires et fonctionnement

Exclusivement en période scolaire.

Les Lundis, Mardis, Jeudis et le Vendredis, hors jours fériés, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 pour les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire. (du CP au CM2)

Le périscolaire ne doit pas se résumer à un simple temps de garde. Bien qu'il soit parfois appréhendé comme un précieux mode de garde pour les parents qui travaillent, c'est aussi et surtout un réel moment pendant lequel votre enfant peut participer à des animations variées et ludiques d'épanouissement tels que des ateliers artistiques, culturels, des chants, des jeux.

Ces activités permettent aux enfants de pouvoir se "défouler" et de se détendre de leur journée d'école.



Rassemblement inter-centres à Sanary



Grands jeux à l'école primaire



Séance maquillage



Pique-nique à porquerolles

Tour International du Haut-Var

Pour cette 42ème édition, le Tour International du Haut-Var a mis à l'honneur Le Cannet des Maures. Les 19 équipes participantes se sont invitées entre l'avenue de Verdun et le chemin de Causseraine.

Cette nouvelle étape a pu compter sur le soutien de quelques associations :

Le Judoclub, la chorale, les randonneurs, le club de Rugby, le vélo club, mais aussi des habitants représentés par les référents de quartier. La commune, ses agents et la Maison des Jeunes avec ses adhérents, ont également répondu présents pour cette belle journée qui a permis d'accueillir Monsieur **Raymond Poulidor**, Parrain du Tour du Haut-Var 2010, qui a eu l'amabilité de se prêter aux dédicaces.



19 ÉQUIPES DESCENDENT L'AVENUE DE VERDUN



M. RAYMOND POULIDOR EN TERRE CANNETOISE



M. Richard VIRENQUE visite les CM2 de l'école primaire

Fête de la randonnée - 9 mai 2010 au Cannet des Maures

L'idée de faire découvrir et redécouvrir le site majestueux de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures a conduit les Randonneurs Cannetois. La Fédération Française de Randonnée Pédestre, en partenariat avec la Municipalité du Cannet des Maures, a organisé cette grande manifestation sportive et environnementale.

Une météo bien incertaine s'abattait le 9 mai 2010 sur les terres Cannetoises, pourtant cela n'a refroidi ni l'ardeur du doyen des randonneurs, âgé de 92 ans, ni celle des 500 autres marcheurs occasionnels ou expérimentés qui sont venus se mesurer dans une ambiance détendue aux 52 kms proposés et répartis ainsi.

Dans le village d'autres animations s'offraient aux visiteurs : des visites guidées et commentées du "Vieux Cannet" mais aussi de la cave vinicole du domaine de "La Porquetière".

Les associations "Country Sweet Home" du Cannet des Maures et "les Diablotins" de Vidauban ont amicalement participé en rythme et avec passion à cet événement.

Rallye Aïcha des Gazelles

Ce rallye, exclusivement réservé aux équipages féminins, a construit son image en promouvant des valeurs telles que le courage, la générosité, la solidarité et le respect ; valeurs fortes auxquelles participantes et partenaires adhèrent pleinement.

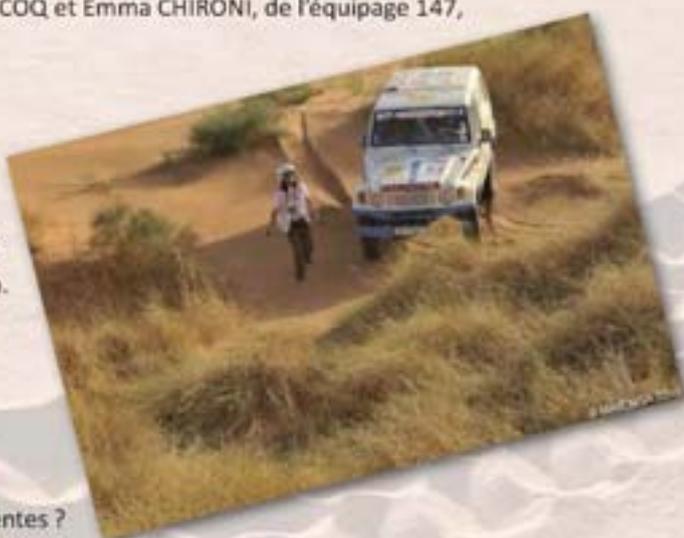
Pour cette année 2010, et sa 20ème édition, le Rallye Aïcha des gazelles a créé un Comité d'Ethique composé de personnalités parmi lesquelles Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, un Conseiller de Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, ainsi que des représentants du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

C'est dans ce cadre raisonné que la commune du Cannet des Maures a souhaité s'associer à un duo d'aventurières de la base école Général Lejay (E.A.L.A.T. du Cannet des Maures). Les lieutenants Nelly LECOQ et Emma CHIRONI, de l'équipage 147, ont ainsi défié le désert marocain.

A l'occasion de leur retour, c'est avec curiosité et grand plaisir que nous les avons retrouvées pour mettre à l'honneur leur parcours. Arrivées 29ème au classement général sur 110 équipages et 4ème sur 55 à celui des premières participations, elles se sont ainsi prêtées pour notre site internet à un petit jeu de questions/réponses sur le rallye et son quotidien.

Parmi les questions :

- Quel est votre plus beau souvenir ?
- Quelle a été l'expérience la plus difficile ?
- Que trouvez-vous changé aujourd'hui dans le regard de vos proches ?
- Y avait-il un esprit de camaraderie ou de compétition entre les concurrentes ?
- Quel a été l'accueil de la population ?
- Avec le recul, quelle impression prédomine aujourd'hui ?



Vous découvrirez la version intégrale de cet entretien sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.lecannetdesmaures.com

Pour échanger avec nos sportives, le blog de Nelly et Emma : <http://desairsdegarl.unblog.fr>



L'intégrale Bouliste - La Naissance

Le Cannet VAR MATIN DU 12 mai 2010

L'Intégrale bouliste est née



Présentation officielle de l'Intégrale bouliste cannoise en présence du maire, Jean-Luc Longour; de l'adjoint délégué aux sports, Pierre Martos; du patron de « Lou cigalou » et du président, Didier Brémond. (Photo C. A.)

Depuis de nombreuses années, le village n'a plus de société de boules. Une anomalie, « une faute de provençal » au cœur du territoire des Maures qui vient d'être corrigée.

En effet, l'Intégrale bouliste cannoise est née, encouragée par la commune et par son maire, Jean-Luc Longour. Affiliée au Comité départemental de pétanque et du jeu provençal, l'association est présidée par Didier Brémond, aidé dans sa tâche par la secrétaire, Joce-

lyne Simonne et le trésorier, Jean-Claude Mautino. Son siège est hébergé au bar « Lou cigalou », place de la Gare.

Un concours de pétanque, 2 en 2 à la mêlée, est programmé le 1^{er} mai. La municipalité a attribué une subvention de 1000 €. Et le boudrome sera mis en conformité et réaménagé. Un appel est lancé pour le recrutement des joueurs (rens. 04.94.60.93.67 ou 06.19.26.60.41).

C. A.

L'Intégrale Bouliste - Concours 2010

Rendez vous au bar "Lou Cigalou" pour les inscriptions. Des affiches spécifiques pour chaque concours seront affichées.

Juin :

Dimanche 27

Juillet :

Samedi 12 / Dimanche 27

Fête locale :

Vendredi 23 / Samedi 24 / Dimanche 25 / Lundi 26

Août :

Dimanche 15

Fête du Vieux Cannet : Samedi 28 / Dimanche 29

Septembre :

Samedi 11 / Dimanche 26

Les Nocturnes

Juin :

Vendredi 25

Juillet :

Vendredi 9 / Vendredi 16 / Vendredi 30

Août :

Vendredi 6 / Vendredi 13 / Vendredi 20

Rencontre conviviale de Cannois à Saint-Etienne au stade Geoffroy GUICHARD

1/2 Finale du TOP14 (Clermont Ferrand / Toulon).

M. Le Maire (supporter du RCT) avec

M. PACHOT et ses amis (supporters de Clermont Ferrand)

Une ambiance que nous souhaitons retrouver sur la commune avec la création d'un stade programmé pour l'année prochaine.



M. le Maire avec M. PACHOT et ses amis

L'ART DANS LA RUE

La magie de la rencontre spectacle de rue / sculpture

C'est à l'occasion de l'entrée de l'une de ses sculptures en bronze dans le patrimoine du Cannet des Maures que Nicole BROUSSE expose dans notre ville.

Nicole BROUSSE, sculpteur femme et sculpteur de femmes a installé, en plein cœur du Cannet des Maures, ses sculptures monumentales qui affectionnent la rue, les espaces publics, les parcs... Ainsi, le parc Pellegrin est un formidable écrin de verdure pour ces œuvres qui tiennent compagnie au Monolithe Terre Patrie. A la vue de tous, elles s'ouvrent sensuellement et en mouvement au regard du passant.

Nicole BROUSSE a envahi ce lieu pour le plus grand bonheur de tous. L'exposition qu'elle présente dans notre commune donne sa place à l'artiste de rue et à la poétesse qu'elle est.

Elle fait partie des grands sculpteurs de notre région. Cette artiste, véritable créatrice possède un univers bien à elle. En effet, dès la fin de ses études, elle a décidé de travailler, un peu comme une recherche scientifique, sur un thème bien défini : la femme. Ses œuvres sont réalisées en bronze, grès enfumé ou matières composites, de différentes dimensions et parfois monumentales comme c'est le cas de celles présentées devant la Mairie.

Le 28 mai 2010, lors de l'inauguration spectacle son et lumière, nous avons pu assister à l'union culturelle entre la sculpture et les Arts de la rue. Cette union est née de la confrontation de plusieurs univers artistiques. Outre Nicole BROUSSE, la compagnie les "souffleurs de vers", 3 actrices de spectacle de rue : échassière danseuse, trapéziste joueuse de flûte et harpiste danseuse chanteuse échassière, ont assuré une mise en scène avec et autour des sculptures. "La bulle" de Jean Luc Bernardin a été l'écran de sa vision de l'univers de Nicole Brousse.

Sculptures monumentales (Parc Henri Pellegrin), Sculptures d'intérieur (Médiathèque)

Jusqu'au 23 juin 2010



Mme Nicole BROUSSE



"Jeux de cercles"



"Vers Flûtes"



Liste des référents principaux de quartier

Dans le cadre d'un programme de démocratie partagée, baptisé "Atelier 21" nous pouvons ensemble travailler dans l'intérêt général. Les référents désignés peuvent faire remonter les difficultés générales et quotidiennes.

Quartier N°1 "Le Village"

M. Jean-Pierre BLOUIN - A3 HLM Le Jas de July

Quartier N°2 "Bourbouteou - Argelas"

M. Claude LOIRE- 20, Impasse des Genêts
M. Roger BUSSONE- 145, Impasse des Mûriers

Quartier N°3 "Voie Aurélienne - Taurrelle"

M. Pascal SECLET- 458, Voie Aurélienne

Quartier N°4 "Vienne"

M. André JAMAIN- 268, Rue de Vienne

Quartier N°5 "La Pardiguière - Les Jardins"

M. Patrick THIRIET- Chemin des Ecureuils

Quartier N°6 "Le Vieux Cannet"

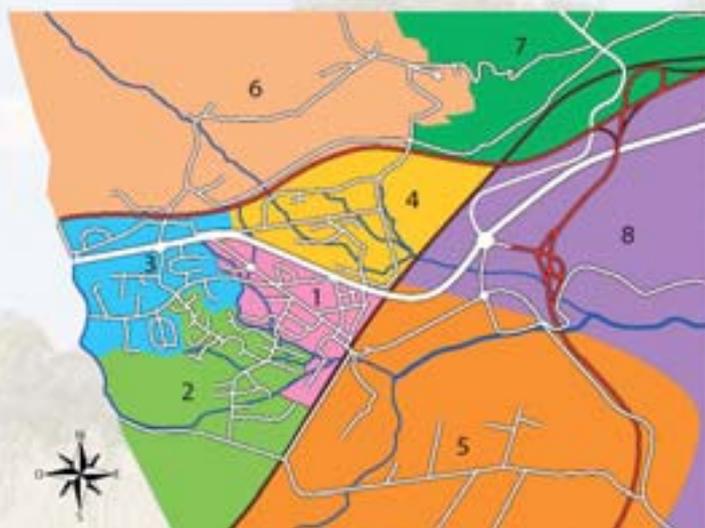
M. Jacques PIGAGLIO- Le Vieux Cannet

Quartier N°7 "Route du Thoronet"

Pas de représentant désigné
(Appel à Candidats)

Quartier N°8 "La Plaine"

Mme Josyane DALMASSO- La Faisse Noire



Le quartier N°3 communique

M. Pascal SECLET, référent sur le quartier n°3, a souhaité porter à la connaissance des administrés un petit exposé des travaux entrepris grâce à un partenariat entre les élus, les techniciens municipaux et une partie de la population constituée en un groupe de travail de 10 personnes, tous inspirés par le profond désir d'apporter une sécurité et un confort supplémentaire dans le quartier et pour la commune.

- Lotissement Jardins de Provence (aménagement des sols, des arbres, de la signalétique, de l'éclairage, etc..),
- Lotissement le Bosquet (travail sur la chaussée et l'éclairage public),
- Quartier les Méridiens (ramassage des ordures ménagères),
- Voie Aurélienne (éclairage public, fuite d'eau).

A noter également des interventions sur

- Quartier Taurrelle,
- La Gerfroise.

LE PLAN CANICULE 2010

Le Plan Canicule

L'objectif du plan canicule mis en place par le Ministère de la Santé, est de prévenir toute dégradation de la situation sanitaire due à de fortes chaleurs.

Registre de recensement sur notre commune (inscription à caractère facultatif et confidentiel).

Nous engageons dès lors les personnes âgées de plus de 60 ans isolées et les personnes adultes handicapées à se faire inscrire à la Maison de la Fraternité.

La finalité exclusive de ce registre nominatif est de permettre la vigilance et l'intervention des services sanitaires et sociaux si le plan départemental d'alerte et d'urgence venait à être déclenché.

- **Pour limiter l'augmentation de température de l'habitation**

Au titre des mesures les plus simples et préventives :

- **Fermer les volets**, rideaux des façades exposées au soleil.

- Maintenir les **fenêtres fermées** tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit. Provoquer des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.

- **Baisser ou éteindre les lumières électriques**

- **Conseils individuels**

- **Évitez de sortir** à l'extérieur aux heures les plus chaudes (**11h - 21h**) et restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches, et au mieux dans un espace rafraîchi (réglez alors votre système de rafraîchissement 5°C en dessous de la température ambiante),

- En l'absence de rafraîchissement dans votre habitation, **passer au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais** (grands magasins, cinémas, lieux publics),

- Si vous devez sortir, **portez un chapeau**, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire,

- Prenez régulièrement dans la journée des **douches ou des bains frais**, sans vous sécher, **buvez régulièrement**,

- Ne consommez **pas d'alcool** qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation,

- **Évitez les boissons à forte teneur en caféine** (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques,

- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (**melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes**) et des crudités (**concombre, tomate, sauf en cas de diarrhées**) voire de l'eau gélifiée,

- **Conseils collectifs**

- Pensez à **aider les personnes dépendantes** (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.

- Pensez à **appeler vos voisins ou vos amis âgés et handicapés** pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Votre rôle peut être décisif, n'hésitez pas à inciter les personnes pouvant être concernées à venir s'inscrire auprès du Pôle solidarité et de Mme Claudine Falize, responsable du service.

DÉFIBRILLATEURS

Rappel : **Trois défibrillateurs au Cannet des Maures :**

- 1 - Maison de la Fraternité
- 2 - Grand Foyer
- 3 - Salle du Recoux



Prévention Lutte Anti-Moustiques : se protéger et éviter leur prolifération

L'*Aedes albopictus* ou "Moustique Tigre" est apparu en septembre 2007. Il est célèbre pour avoir permis la transmission de maladies des zones tropicales ou subtropicales, telles que le chikungunya qui a touché en Italie 240 personnes sur l'été 2007, ou la dengue.

Si dans le Var, il n'a encore pas transmis ces maladies, il convient néanmoins d'être prudent.

Le reconnaître

Insecte diurne, piquant de jour, il est recouvert de nombreuses écailles, possède une ligne blanche médiane sur le thorax et fait près d'un centimètre d'envergure.

Tacheté de blanc, il est de couleur sombre. Les pattes sont rayées de blanc et de noir.

- Sa piqûre est douloureuse.

Éviter sa prolifération

Quelques précautions sont utiles pour contrôler sa multiplication.

Éviter les espaces d'eau stagnante (jardinières, soucoupe, vases, seaux : pensez à les vider), remplacer l'eau des vases par du sable humide. Couvrez les réserves d'eau d'un tissu,

ou d'une moustiquaire et entretenez très régulièrement :

- Vos bassins d'agrément et vos piscines en permanence, Les gouttières et rigoles d'évacuation, Les matériels de jardins, pneus et tout autre réceptacle potentiels (rentrez-les, videz-les ou retournez-les), ils sont à surveiller même après une faible pluie.

Se protéger

Vous pouvez vous prémunir de ces piqûres à l'aide de divers produits (bénéficiant d'un avis favorable de l'AFSSAPS) allant des diffuseurs intérieurs et extérieurs aux produits répulsifs à appliquer sur la peau ou vos tissus. Ces produits devront être adaptés au contexte mais aussi à la personne. Veillez à bien lire les notices, ou à consulter un pharmacien, notamment pour les enfants et les femmes enceintes.

Portez des vêtements couvrants et suffisamment larges en les imprégnant d'insecticide pour tissus.



Aedes albopictus ou "Moustique Tigre"

Espace conventionnel réservé au Groupe minoritaire élus (texte original transmis)

Pour le **BUDGET 2010**, nous constatons l'absence de programme bien établi. Dans son catalogue de promesses électorales, mettant en doute l'honnêteté de la gestion de l'équipe précédente, JL LONGOUR avait pris l'engagement « *de mettre en œuvre, après audit, une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement* ». Après 2 ans de règne sans partage et à la faveur de la présentation du Budget 2010, nous en attendions avec intérêt et impatience les conclusions. Il n'en a rien été. En guise de meilleure gestion, c'est un budget équivoque, dépourvu d'analyse, sans objectifs ni perspectives qui nous a été présenté.

Ce sont les ressources extraordinaires antérieures provenant de résultats positifs de la ZAC de la Gueiranne, de la vente de terrain, mais aussi de substantielles recettes du Balançan qui permettent d'équilibrer le budget. De plus la situation financière offre au Maire la possibilité d'engager des opérations relevant plus « de projets d'orgueils » que de la prise en compte des attentes prioritaires de la population, alors que le **DOJO RESTE TOUJOURS FERME**.

Vu la conjoncture morose, en signe de solidarité, le conseil municipal pouvait ne pas augmenter les impôts locaux, l'état des finances le permettait. Aussi, nous avons voté contre cette proposition.

C'est sous notre pression que le Maire avait fini par adhérer à la **CHARTRE FORESTIERE** du Territoire des Maures. Elle entre dans sa phase active, avec pour objectif, l'obtention du label **PARC NATUREL REGIONAL**. Un projet cher à notre ami regretté **Claude QUEIRARD**. Nous contribuons avec persévérance à son avancé.

Il n'est pas impossible que la révision du **POS-PLU** nous dévoile des extravagances ! Nous y sommes Vigilants.

Les élus du groupe minoritaire : Alain FABRE, Christian BERNARD, Paul BERNARD, Véronique BOURASSET, Alain DUDON, Gisèle DURANT, Jean-Marc FREGNANI, Jean Claude GIRAUDO, André MASSA, Jean-Paul VINCENT.

Le débroussaillage

Le débroussaillage est obligatoire !

Cette mesure a pour objectif de mettre en sécurité votre famille et vous-même, votre maison, vos biens, ainsi que les sauveteurs, en diminuant l'intensité du feu et en limitant sa propagation.

Pourquoi débroussailler ?

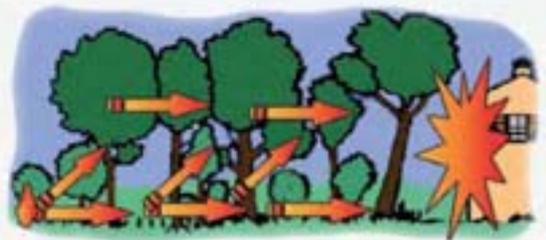
Débroussailler c'est mettre en sécurité :

- Votre famille et vous-même,
- Votre maison et vos biens,
- Les sauveteurs.

Débroussailler est un acte civique responsable et obligatoire. En assurant votre auto-protection, vous contribuez à l'effort collectif en faveur de la protection de votre cadre de vie : la forêt.

Débroussailler a pour but :

- De diminuer l'intensité du feu,
- De limiter sa propagation, en garantissant une rupture du couvert végétal :
- Tant au niveau du sol que des houppiers des arbres.



Comment débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé comprennent :

L'éloignement des cimes des arbres

De 3 m de toute construction..., de 3 m entre elles,

La coupe

Des arbres morts / des branches mortes

La suppression des arbustes sous les arbres, l'élagage des arbres sur une hauteur :

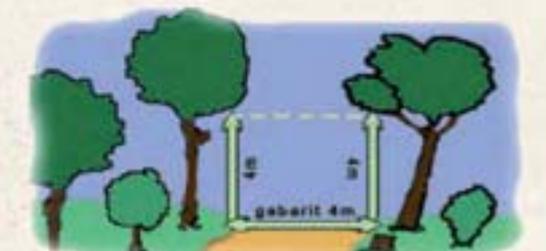
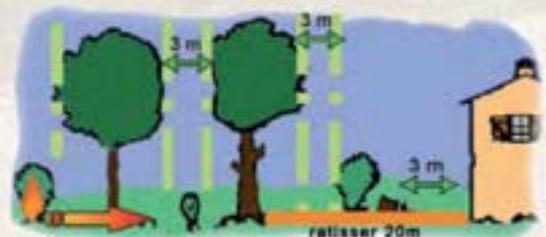
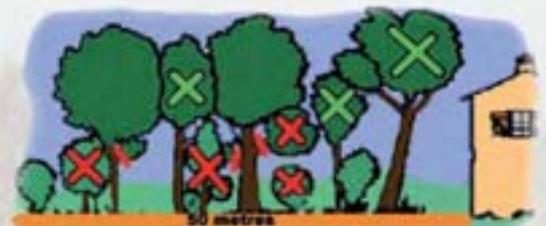
De 2,5 m pour les sujets de plus de 4m, sur les 2/3 de leur hauteur pour les autres,

La coupe rase de la végétation

Herbacée,
ligneuse basse,

Le ratissage dans la zone des 20 m autour des constructions, installations

De la litière / des feuilles mortes /
l'élimination des végétaux coupés.



Sont autorisés des bouquets

D'arbres d'une dimension de 15 m

D'arbustes de 3 m maximum.

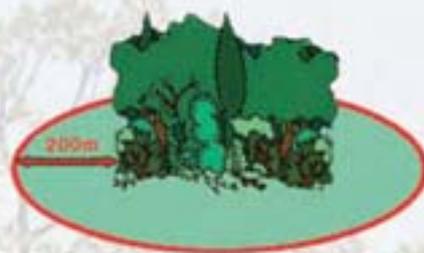
Les haies non séparatives sont assimilées à des bouquets d'arbres.

Les haies séparatives seront maintenues à une hauteur et une largeur de 2 m maximum.

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 m à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de celle-ci, de manière à obtenir un gabarit de passage de 4 m minimum.

Que faut-il débroussailler ?**Les obligations s'appliquent**

Dans les bois, forêts, landes,
maquis, garrigues, plantations ou reboisement,
et dans la bande des 200 m autour de ces formations.

**A l'intérieur de ce zonage, le débroussaillage est obligatoire :**

1. Aux abords des constructions, chantiers, travaux, et installations de toute nature sur une profondeur de 50m, et sur 10 m de part et d'autre des voies privées y donnant accès.

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue en faisant abstraction des limites de votre propriété. Il est à la charge du propriétaire des constructions...

2. Sur la totalité des terrains compris dans :

Les zones urbaines (U),
les Z.A.C., les lotissements, les A.F.U.,
les camping-caravaning.



Il est à la charge du propriétaire des terrains.

Si le terrain est bâti et que les fonds voisins ne sont pas soumis à obligation, le propriétaire de la construction doit également réaliser les travaux jusqu'à 50m de son habitation (cumul des 2 obligations) .

3. Sur la totalité des terrains où il a été prescrit par le règlement d'un Plan de Prévention des Risques d' Incendies de Forêt (P.P.R.I.F.).

INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS

La municipalité vous informe que des visites imprévues de contrôle de débroussaillage chez l'habitant ont débuté sur la commune et se dérouleront sur l'ensemble de la période estivale.

Ces visites de contrôle organisées par l'Office National des Forêts (O.N.F.) et les services de l'État représentés par la Direction Départementale des Territoires et la Mer (D.D.T.M.), peuvent aboutir à des "mises en demeure" voire à des "verbalisations" selon les risques et infractions constatés.

Les "COMITÉS DE SECTEUR" seront également activés dès cet été sur notre commune, en collaboration avec les services du Conseil Général du Var.



■ Débroussaillage Obligatoire

■ Débroussaillage obligatoire sur fonds voisins

Débroussailler sur fond voisin

Le débroussaillage constitue une servitude administrative légale. Lorsque les travaux de débroussaillage doivent s'étendre au-delà de la limite de votre terrain, les propriétaires des fonds voisins non soumis à l'obligation de débroussailler qui ne souhaitent pas réaliser eux-mêmes ces travaux, ne peuvent s'opposer à leur exécution par vos soins, sous réserve d'avoir été préalablement informés de vos obligations, et de leur avoir demandé l'autorisation de pénétrer sur les fonds en cause. En cas de difficultés rapprochez-vous de votre mairie.

Sanctions en cas d'inexécution

Les sanctions administratives : Le maire assure le contrôle de l'exécution du débroussaillage obligatoire.

En cas de constat de non réalisation, le maire met en demeure le propriétaire de faire les travaux dans un délai fixé (un mois minimum). Si les travaux prescrits ne sont pas exécutés dans le délai fixé, la commune les réalise d'office aux frais du propriétaire défaillant, indépendamment des sanctions pénales encourues.

Les sanctions pénales : En cas de non respect de l'obligation de débroussailler les propriétaires encourent une amende : De 4e classe soit 135 €, lorsque sont concernés les constructions..., les terrains en zone urbaine (U), les terrains délimités par un plan de prévention des risques d'incendies de forêt (P.P.R.I.F.), de 5e classe soit 1.500 € maximum pour les terrains situés dans les Z.A.C., les lotissements, les A.F.U., les terrains de camping-caravaning.

Les sanctions civiles : Vous pouvez être mis en cause, si un incendie atteignant votre propriété s'est propagé aux propriétés voisines alors que votre terrain n'était pas débroussaillé.

Comment éliminer les déchets végétaux ?

Par broyage et compostage sur votre terrain / Par Incinération

Réglementation de l'emploi du feu dans le département : arrêté préfectoral du 5 avril 2004

Incinération des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied				
Espaces concernés :				
A l'intérieur des bois, forêts, maquis et garrigues / A moins de 200 mètres et sur les voies traversant ces espaces.				
Du 1 ^{er} janvier au 31 janvier	Du 1 ^{er} février au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 mai	Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre
POSSIBLE*	Soumis à déclaration**	POSSIBLE*	INTERDIT Sauf dérogation préfectorale	POSSIBLE*

* sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 mètres débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente et moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant. **Déclaration en mairie au moins 10 jours avant la date de l'incinération.

Par apport en déchetterie : Aux heures et jours habituels d'ouvertures des déchetteries intercommunales (renseignement en mairie ou à la communauté de communes Cœur du Var Tél : 04-98-10-43-50).

Quand peut-on débroussailler sans gêner le voisinage ?

Arrêté préfectoral du 20 septembre 2002.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Collecte des ordures ménagères (Généralités)

Nous vous rappelons que :

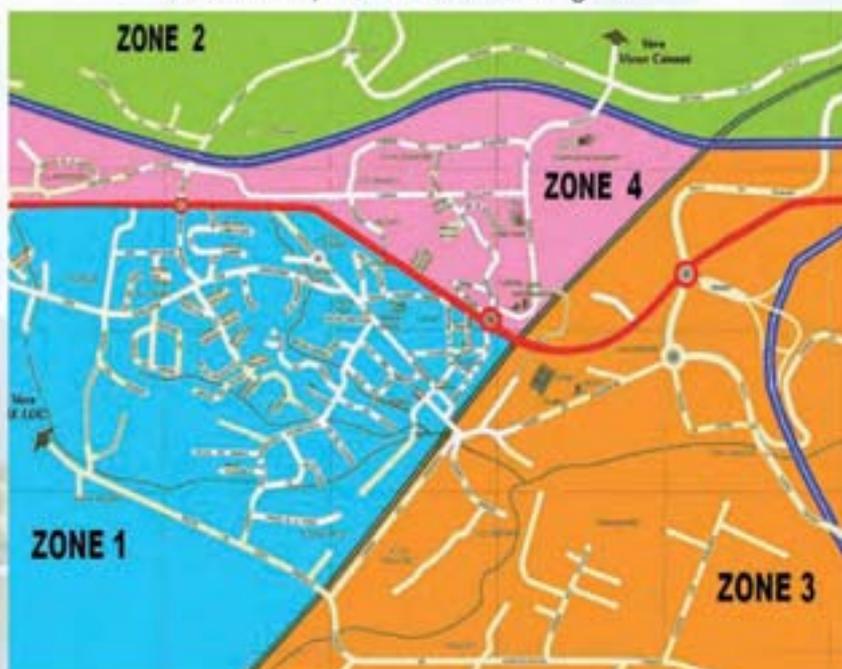
Les conteneurs doivent être sortis le soir ou le matin de bonne heure suivant l'horaire de la tournée. Les conteneurs ne doivent pas rester sur la voie publique entre deux collectes. Les conteneurs sont mis à la disposition de toutes habitations neuves gratuitement la première fois. En cas de vols ou de détériorations, n'incombant pas au service, le coût du remplacement est à la charge de l'occupant du logement.

POUBELLES GRISES :

La collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine. Vous trouverez ci-dessous le détail de la collecte par quartier.

TRI SÉLECTIF – POUBELLE JAUNE :

Veillez trouver ci-dessous le détail des déchets à mettre dans la poubelle jaune : Bouteilles, flacons, bidons plastiques propres, boîtes métalliques et aérosols, briques alimentaires, cartonnettes, boîtes et suremballages.



Zone 1 : Collecte les lundi et jeudi

Village, chemin de Bourboutéou, Voie Aurélienne et leurs voies adjacentes... (C'est-à-dire les quartiers situés dans le périmètre délimité par la RN7, la voie ferrée, la limite avec la commune du Luc).

Zone 2 : Collecte les mardi et vendredi

Moulières, route du Vieux Cagnet, route du Thoronet et voies adjacentes... (C'est-à-dire tous les quartiers situés au Nord de l'A8).

Zone 3 : Collecte les mardi et vendredi

Les Jardins, La Pardiguière, Secteur de la Forge, Route de Saint-Tropez... (C'est-à-dire tous les quartiers situés au Sud du chemin de fer).

Zone 4 : Collecte les lundi et jeudi

Gerfroise (Route d'Italie), Quartier de Vienne, Vieux Plantier... (C'est-à-dire les quartiers situés dans le périmètre délimité par la limite avec la commune du Luc, la RN7, la voie de chemin de fer, 'A8).

COLONNES TRI SÉLECTIF

Vous pouvez déposer les bouteilles, flacons, verreries, journaux, magazines et vêtements dans les colonnes prévues à cet effet : Quartier Taurrelle / Rue du Lavoir / Voie Aurélienne / Quartier de Vienne / Quartier de la Pardiguière / A l'Oratoire / Chemin du Bourboutéou

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE (du lundi au samedi)

Sur la route du Thoronet, voie d'accès à la carrière. (service gratuit). Type de dépôt : déchets verts, verre, carton, encombrants, ferrailles, pneus, huile de vidange, etc...

Vous n'avez pas de badge ? Alors Rendez-vous à l'accueil de la communauté de communes avec les documents suivants : Copie d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois / Copie des cartes d'identité des membres du foyer qui accéderont à la déchetterie.

La commune du Cagnet des Maures se propose d'effectuer pour vous ces démarches. Présentez-vous avec les pièces justificatives à l'accueil de la mairie. Le service transmettra les pièces. Pour tout renseignement concernant la déchetterie, merci de contacter la communauté de communes "Cœur du

Var-Plaine des Maures" au 04 94 50 17 60 ou par courrier : bd Charles Gaudin 83340 Le Luc en Provence.

Pour les déchets organiques : vous pouvez vous procurer un composteur avec notice explicative (30 €) à la communauté de communes.

Il y a également un point de collecte pour les bouchons en plastique et en liège, les cartouches d'imprimantes au rez-de-chaussée de la mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS *

Seuls les objets inscrits seront déposés avant 8h devant le portail en vue du ramassage. (le 1er et le 3ème jeudi de chaque mois - sauf jours fériés).

* Objets d'origine ménagères : réfrigérateur, matelas, cuisinière, etc...

Les objets suivants ne seront pas enlevés : Gravats, ferrailles, végétaux, etc... et pourront être apportés par vos soins à la déchetterie gratuite route du Thoronet (après l'obtention d'un badge) tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 sauf le dimanche.

Bourse aux collectionneurs au Cannet des Maures

Dès cet été, la commune accueillera à l'initiative de la COVAC une "Bourse aux collections", tous les samedis de 7h30 à 12h00 place de la Mairie.

Ces expositions de diverses collections vous proposeront des articles de qualité liés aux objets anciens. Là où les vide-greniers permettent de se débarrasser d'objets inutilisés, la bourse aux collectionneurs est l'occasion pour tous de chiner à la recherche de l'objet convoité.

Pour le collectionneur c'est l'occasion de partager et confronter ses connaissances auprès d'autres passionnés.

C'est le lieu pour trouver toutes sortes d'objets rares, des cartes postales, des objets militaires, des pièces de monnaie, les jouets, les moulins à café, les armes anciennes, les soldats de plomb, les disques, les parfums, les capsules de champagnes, les étiquettes de bouteille, les livres, les stylos, les postes radio, les cartes à jouer, les minéraux, les météorites, mais aussi les autos, les motos, les trains, les véhicules agricoles...

Cette bourse aux collections pourra peut-être aussi permettre aux simples visiteurs de se découvrir une âme de collectionneur, ou plus simplement de revivre des souvenirs d'hier au travers d'objets revenus du passé.



Les Restaurants du Cœur, les Relais du Cœur

Cela fait 25 ans que les "Restos du Cœur" créés par Coluche en 1986 proposent une aide alimentaire aux personnes les plus démunies. L'association "Les Restaurants du Cœur, les Relais du Cœur", sur la commune du Cannet des Maures, propose d'apporter une aide variée, en s'appuyant sur les bénévoles :

- Une aide à la rédaction des documents, des conseils juridiques,
- De l'aide aux devoirs et à l'orientation scolaire,
- Les dons de vêtement, de meubles,
- Un soutien pour l'organisation de projets de vacances des familles,
- Des conseils en hygiène alimentaire.



Notre société moderne a favorisé l'individualisme au détriment de la solidarité. Les associations viennent remettre un peu d'équilibre en s'approchant ici d'un public fragilisé, qui n'a de cesse de s'élargir.

Nous ne pouvons pas laisser sur le côté une partie de nos concitoyens.

- Pour les bénévoles intéressés, contacter M. Jean-Pierre CLÉMENT au 04.94.99.84.81



Lou Vièi Cannet (Le Vieux Cannet)



Lou Vièi Cannet

Vièi, sèno countèsto, mai tant bèn proutegi.
Sentinello patentado, permete d'espicha,
de guèira meme...e, dóu bàrri, lou còup d'uei
embrasso tout un mounde.

Au luen, lei Mauro sournò e lei Maioun à sa
pouarto. Regardar bèn, Nouastro Damo deis
Angi vous fara signe.

La mar Siluriano – l'a 290 milien d'annado –
n'en fahié uno isclo...e a leissa aquelo terro
sanguinoà que nourris de vigno bè faturado
; proumesso de rousen que vous encigalo. E
la Plano ufanouso mau-grat aquelo barrugo
dóu "Mount Bordiho".

Routo, camin de ferre, ièro d'avicien...tout
bronzis, tout fourniguejo !

Peiròu de vido, vo de mouart ?

Bello leiçoun de geougrafio ; grand proublèmo
d'umanita !

Que lei jouine sachon apara lou tresor que la
Naturò a generousamen enfanta.

René NONJON

Le Vieux Cannet

Vieux ... sans conteste ; mais si bien conservé.
Sentinelle éternelle qui permet d'épier, de
guetter même... et, du "bàrri", le coup d'œil
embrasse tout un monde.

Au loin, les Maures sombres et les mayons à sa
porte... Regardez bien, Notre Dame des Anges
vous fera signe.

La mer Silurienne – voilà 290 millions d'années
– en faisant une île a laissé cette terre
sanguinolente qui nourrit des vignes âprement
labourées et offre le rosé qui "encigale". Et
la Plaine sublime malgré la verrue du "Mont
Bordilles"

Route, chemin de fer, terrain d'aviation, tout
bruit, tout fourmille...

Chaudron de vie ou de mort ?

Belle leçon de géographie et d'humanité !

Que la jeune génération sache préserver le
trésor que la Nature a généreusement enfanté.



Programme de Juin à décembre 2010

Médiathèque du Cagnet des Maures

JUIN

Dimanche 20 juin de 10h à 19h30

Tournée du Conseil Général en partenariat avec l'association KARWAN "La folle histoire de la rue" Art de la rue animée par la compagnie Orphéon et la compagnie Traspahat.

Lundi 21 juin

Fête de la Musique. A partir de 19h00, de nombreuses scènes dans le village.

Vendredi 25 juin à 18h30

Vernissage Exposition Travaux Scolaires (Primaire et Maternelle).

JUILLET

Vendredi 2 juillet à 18h30

Vernissage Exposition des œuvres d'Hélène Ségura.

Samedi 3 juillet à 20h

Café concert place de la libération avec KODA musique festive.

Mardi 6 juillet à 9h15

Animation des livres et des bébés par Béatrice et Sabine.

Jeudi 8 juillet à 21h30

Cinéma plein air. 5€ dans la Cour de l'école primaire.

Samedi 10 juillet à 21h30

Concert Chant Vocal Décibelles. Jeu de boules Gratuit.

Samedi 17 juillet à 19h00

Concert La GuaGua + Gumbo combo gratuit, repas champêtre (15€)

Jeudi 22 juillet à 21h30

Cinéma plein air. 5€ Dans la Cour de l'école primaire.

Vendredi 30 juillet à 18h30

Vernissage Exposition Photos de Mr DELMAS (autres photographes)

Samedi 31 juillet à 21h

Concert Jeu de boules Gratuit.

AOÛT

Mardi 3 août à 9h15

Animation des livres et des bébés par Béatrice et Sabine.

Jeudi 5 août à 21h00

Cinéma plein air. 5€ Dans la Cour de l'école primaire.

Samedi 7 août

Concert Jazz Sextet lanetti Piero. Jeu de boules. Gratuit.

Jeudi 19 août à 21h00

Cinéma plein air. 5€ Dans la Cour de l'école primaire.

SEPTEMBRE

Vendredi 3 septembre à 18h30

Vernissage Exposition Patrimoine "Histoire du Cagnet"

Mercredi 22 septembre à 15h30

Ciném'art jeunesse

Vendredi 24 septembre à 18h30

Concert Découverte Chanson Française.

OCTOBRE

Vendredi 1er octobre à 18h30

Vernissage en partenariat avec l'association Bleu Outre Mer

Mardi 26 octobre à 18h00

Conférence Gravure organisé par la maison Méditerranéen de l'Estampe

Jeudi 28 octobre

Cinéma salle du Recoux 5 €

Du 29 octobre au 25 novembre

La médiathèque se met aux couleurs de l'Inde à travers la littérature contemporaine indienne, des expositions, des rencontres d'auteurs, des ateliers cuisine, de Kolams (dessins au sol avec le sable), projections de films et de documentaires.

Vendredi 29 octobre à 18h30

Vernissage Exposition "L'Inde" suivi d'une conférence concert sur la musique indienne

NOVEMBRE

Vendredi 5 novembre à 20h30

Projection Mois du film documentaire "Stars, en Inde" Documentaire sur les star du Bollywood

Mardi 9 novembre à 20 h30

Ciném'art "Dance of the wind", l'histoire du chanteuse indienne classique au prise avec les aléas de la vie, elle devra faire un parcours initiatique pour retrouver sa voix. Un très beau film à ne pas manquer.

Mercredi 10 novembre à 15h30

Projection Mois du film documentaire "Les petits du monde" La vie des petits indiens, de l'école à la maison.

Vendredi 19 novembre à 20h30

Projection Mois du film documentaire "Carnet de voyage en Inde"

Vendredi 26 novembre à 18h30

Vernissage Exposition de Brigitte BERTHELOT-LECOMTE (Sculpture).

DÉCEMBRE

Vendredi 3 décembre à 18h30

Concert découvert "Kassandra", chanson française Gratuit

Dimanche 12 décembre à 15h00

Concert Classique à l'église "Pergolesi"

Jeudi 23 décembre

"Les jeudis du cinéma" Cinéma salle du Recoux 5 €



Comité d'animation du Cagnet des Maures

JUIN

Lundi 21 juin 2010

Au village
Fête de la musique en collaboration avec la médiathèque, buvette et petite restauration assurée par le CAZM

JUILLET

Mardi 13 juillet 2010 :

Pique-nique républicain dans le parc Pellegrin.
Animation musicale (orchestre Jean Fakou) et gâteau républicain offerts par le Comité d'Animation

Du 23 au 26 juillet 2010 :

Fête du village avec animations diverses, buvette, jeux pour enfants, concours de boules organisé par l'amicale Bouliste du Cagnet ...

Vendredi 23 juillet

Soirée revue-spectacle "Succès Fou"

Samedi 24 juillet

Soirée danse animée par l'orchestre de variété "Andre Morey"

Dimanche 25 juillet

Mois dans le Parc Pellegrin : soiré avec animation musicale
Soiré : soirée musette animée par l'orchestre "Madison"

Lundi 26 juillet

Animation folklorique
Fête d'artifice suivi d'une soirée Di laser-neige animée par "Di Pascal"

AOÛT

Samedi 28 et dimanche 29 août

Fête de St Louis au Vieux Cagnet

Samedi 28 août soir

Le CAZM organise la traditionnelle soupe au pistou.
Animation assurée par l'orchestre "Objets Trouvés"

Samedi 28 et dimanche 29 août

Un concours de boules (avec buvette) sera organisé par l'amicale Bouliste du Cagnet

SEPTEMBRE

Samedi 25 septembre

A la salle du Recoux
Soirée gypsy flamenco : paella et soirée musicale avec les "Gypsy Flamenco" et Nara de Fuego.